

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence Tel. 33 (0)4 75 41 82 50 / contact@criirad.org TCHERNOBYL 26 avril 1986 / 26 avril 2021

VOLET FRANCE

35 ans après la catastrophe, contre le révisionnisme, un travail de mémoire est indispensable

Le 26 septembre 2019, un violent incendie dévaste l'usine Lubrizol, à Rouen. Dans les jours qui suivent, de nombreuses personnes dénoncent les informations données par les autorités sur l'extension et l'impact des panaches de fumée. Certains intervenants font alors le rapprochement avec la façon dont les services officiels français avaient géré l'impact des retombées radioactives de Tchernobyl : « On nous refait le coup de Tchernobyl ! », « C'est comme le nuage de Tchernobyl qui s'était arrêté aux frontières de la France ! »

En réponse à ces évocations, plusieurs articles sont venus défendre la même thèse : en 1986, les autorités françaises n'ont pas menti ; le « Mensonge de Tchernobyl » n'est qu'un mythe. Certains articles pêchent par une connaissance trop superficielle du dossier, d'autres sont plus lourds d'arrièrepensées, ainsi celui rédigé par Géraldine Woessner et publié sur lepoint.fr, sous le titre « L'increvable mythe du « nuage de Tchernobyl ».

Le Point L'increvable mythe du « nuage de Tchernobyl » VIDÉO. Après l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, le « mensonge du nuage de Tchernobyl » ressurgit. Pourtant, en 1986, les autorités n'avaient pas menti. Par Géraldine Woessner

Le procédé utilisé est simple : 1/ première étape : réduire le « Mensonge de Tchernobyl » à une composante unique : les autorités ou leur service spécialisé le SCPRI, auraient affirmé que le nuage de Tchernobyl s'était arrêté aux frontières de l'Hexagone ; 2/ deuxième étape : produire les communiqués officiels et extraits d'articles de presse qui prouvent le contraire ; 3/ troisième étape : conclure en conséquence qu'il n'y a pas eu mensonge : ce n'est qu'un mythe construit par des anti-nucléaires ou des adeptes de la théorie du complot.

La « démonstration » constitue un bel exemple de sophisme.

La CRIIRAD a, en effet, rédigé toute une série de documents détaillant les dysfonctionnements, nombreux et graves, constatés dans la gestion de la crise de Tchernobyl par l'État français : chiffres tellement sous-évalués qu'ils en deviennent absurdes, affirmations totalement fausses sur les niveaux de risque sanitaire, violations des prescriptions réglementaires par ceux-là mêmes qui auraient dû les faire appliquer, défaut de protection des enfants qui recevront pour certains des doses à la thyroïde très supérieures aux normes en vigueur, etc. Chacun peut se référer à ce sujet aux différents mémoires rédigés par la CRIIRAD dans le cadre de ses actions en justice qui détaillent l'ensemble des accusations qui ont été portées, accompagnées des éléments de preuve qui les soutiennent. La CRIIRAD n'a jamais incriminé personne, ni le directeur du SCPRI, ni aucun ministre, pour avoir prononcé la phrase « le nuage radioactif de Tchernobyl s'est arrêté aux frontières de la France » ou tout autre sentence équivalente.

Cette phrase relève du registre de **l'humour**. Tout comme les dessins qui représentent des douaniers arrêtant le nuage radioactif aux frontières de notre pays. **Comme toute caricature réussie, elle force le trait mais rend compte d'une vérité profonde**: l'importance de la contamination a été totalement dissimulée, des chiffres ridiculement bas ont été publiés et aucune mesure de protection n'a été prise, pas même celles qui étaient obligatoires. **En un mot, tout s'est passé comme si le nuage de Tchernobyl s'était arrêté aux frontières de la la France**. Les Alsaciens (qui avaient accès aux informations allemandes) ou les Corses (aux informations italiennes) en gardent un souvenir précis. C'est donc à raison que l'image du nuage radioactif de Tchernobyl s'arrêtant aux frontières peut être convoqué par la mémoire collective. Ne laissons pas quelques révisionnistes censurer l'Histoire.



Les communiqués cités par Géraldine Woessner (pour prouver qu'il n'y a pas eu mensonge) n'ont pas été occultés par la CRIIRAD. Ils figurent en bonne place dans les éléments qu'elle a réunis pour démontrer que des informations minorantes, fausses ou mensongères ont été diffusées par les autorités, et notamment par leur service spécialisé, le Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI), que dirigeait alors d'un main de fer Pierre Pellerin. Ainsi le communiqué SCPRI du 30 avril minuit qui annonce « une légère hausse de la radioactivité atmosphérique sur certaines stations du Sud-Est » alors que les premiers panaches radioactifs avaient traversé les frontières dès le 29 avril et que l'élévation n'était pas « légère » mais de l'ordre de 100 fois supérieure ; ou encore le communiqué du 1^{er} mai minuit, qui annonce une « tendance pour l'ensemble des stations du territoire à un alignement de la radioactivité atmosphérique sur le niveau relevé le 30 avril dans le Sud-Est » alors que presque partout le taux de radioactivité de l'air explose, avec une multiplication par plus de 10 000 dans certains secteurs.

Pendant plus de 20 ans, la CRIIRAD a publié des mises en cause virulentes et nominatives, dénonçant la gravité des faits (notamment le défaut de protection des groupes à risque) et l'incapacité à les reconnaître. Elle n'a jamais été poursuivie pour diffamation car ses mises en cause étaient précises, argumentées et étayées (sur l'examen critique des documents officiels, sur les dispositions réglementaires en vigueur et sur les analyses de son laboratoire). Les défenseurs du directeur du SCPRI, et plus largement de l'industrie nucléaire, ne sont jamais parvenus à démonter ces arguments (difficile en effet de réhabiliter les cartes aberrantes des dépôts au sol ou les appréciations ridiculement minorantes sur les risques sanitaires). Dans son article Géraldine Woessner affirme ainsi que « Le mythe d'un mensonge des autorités à propos du nuage de Tchernobyl est sans doute, aujourd'hui, la théorie du complot la plus répandue dans la société française ». Il est certes plus simple de déplacer le problème, d'écarter tout ce qui est gênant pour ne retenir qu'une caricature bien plus facile à attaquer, plus simple d'évoquer une prétendue « théorie du complot » que de répondre aux démonstrations rationnelles, sourcées et chiffrées de la CRIIRAD.

La journaliste indique dans son article que « la contamination de surface n'a pas dépassé 1 000 Bq/m² sur la majeure partie du territoire » (ce qui est faux) tout en reconnaissant que « certaines zones ont été beaucoup plus touchées : sur les reliefs au sud des Alpes, en Franche-Comté, en Corse, les pluies ont amené des dépôts dont l'activité a dépassé 20 000, voire très localement 40 000 Bq/m² » (ce qui est globalement vrai). Elle oublie de préciser que ces chiffres ont été obtenus grâce au travail du laboratoire de la CRIIRAD : en mai 1986, le SCPRI (dont elle défend le bilan) a publié à plusieurs reprises des communiqués et des cartes soutenant que le dépôt moyen de césium 137 sur la France était **inférieur à 10 Bq/m²**. Ce chiffre ridiculement bas est évidemment indéfendable, aussi valait-il mieux l'oublier. Les documents correspondant avaient ainsi été supprimés de tous les rapports officiels (à commencer par ceux qui seront envoyés à l'Europe à l'été 86). La CRIIRAD s'est battue pendant des années pour que ces preuves accablantes du « Mensonge de Tchernobyl »¹ ne soient plus taboues et que leur existence soit officiellement reconnue².

En dépit du temps écoulé, les autorités françaises sont restées muettes sur le volet le plus grave du dossier : l'absence de mesure de protection conduisant certains groupes de la population, et notamment les enfants, à recevoir des doses de rayonnements supérieures aux limites maximales alors en vigueur. Les populations corses ont payé un lourd tribut et les preuves de l'importance des doses d'irradiation de la glande thyroïde sont accablantes et basées sur les propres chiffres du SCPRI. Du fromage frais de brebis contenait par exemple plusieurs milliers de becquerels d'iode 131 par kilogramme (ce qui implique le dépassement de la limite de dose à la thyroïde en quelques jours ou quelques repas pour les jeunes enfants). Cela n'a pas empêché les autorités de conseiller aux populations, y compris aux femmes enceintes, de ne rien changer à leurs habitudes alimentaires.

Même impunité en matière de violation des prescriptions réglementaires. Sur des dizaines de relevés d'analyse montrant que les aliments concernés dépassaient les limites définies par l'Europe pour protéger la santé des populations, le directeur du SCPRI a porté la mention « *consommable sans restriction* ». Ce haut fonctionnaire était payé par l'argent des contribuables pour assurer leur protection : il devait surveiller la contamination et alerter si besoin le ministère de la Santé dont il dépendait. Il ne l'a pas fait mais il devait à tout le moins respecter l'état de droit. Il ne l'a pas fait non plus et n'a jamais été sanctionné pour cela.

Tchernobyl / France CRIIRAD / CASTANIER Page 2 sur 3

¹ Il pourrait aussi s'agir des preuves de l'incompétence totale du SCPRI mais son directeur présentait son service comme le laboratoire de référence de l'OMS, un leader mondial en matière de surveillance radiologique.

² Après plusieurs courriers, communiqués et interpellations publiques des autorités par la CRIIRAD, l'IRSN finira par les inclure dans un rapport officiel : en 2006 !

Alors que la censure et l'impunité prévalaient, les tentatives de réécriture de l'histoire n'ont jamais cessé. L'un des épisodes les plus fameux fut la « *Mise au point historique* » publiée en 2003³. Ce qui est inquiétant, les réécritures créent désormais le doute chez des personnes de bonne foi, journalistes ou simples citoyens. C'est que 35 ans se sont écoulés depuis la catastrophe et que la majorité de la population n'a pas vécu la crise de Tchernobyl ou était alors trop jeune pour s'en souvenir aujourd'hui. Aussi est-il important de revenir de façon précise, documents à l'appui, sur ce que recouvre exactement, pour la France, le « Mensonge de Tchernobyl ».

La CRIIRAD s'y emploiera tout au long de l'année 2021 car le dossier est complexe et comporte de nombreux volets. A l'occasion de la commémoration du 35^{ème} anniversaire de l'accident, est mis en ligne un premier document ciblé sur la contamination de l'air et le passage du nuage de Tchernobyl. Il s'agit de la version courte d'un dossier plus complet qui sera publié en juin prochain.

³ Données métrologiques et évaluation des risques en France lors de l'accident de Tchernobyl (26 avril 1986). Mise au point historique. Pierre Galle, Raymond Paulin et Jean Coursaget.

Tchernobyl / France CRIIRAD / CASTANIER Page **3** sur **3**